

COMMUNIQUE DE PRESSE

La SPAQUE a entamé la réhabilitation de la décharge du Chêne à l'Image à Châtelet

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, la SPAQUE entreprend les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge du Chêne à l'Image à Châtelet.

Cette décharge de 2,6 hectares se trouve en plein cœur d'une zone boisée où ont été déversés, entre 1950 et 1978, plusieurs milliers de mètres cubes d'ordures ménagères, de déchets provenant de l'entretien de voiries et de déchets industriels.

Dès le début de l'année 2022, un déboisement de la zone de déchets ainsi que des études de sols ont été réalisés par la SPAQUE, ceci afin d'élaborer le plan de gestion de la décharge.

La SPAQUE a désormais entamé la réhabilitation de celle-ci. Les travaux devraient s'étendre jusqu'à l'été 2025 et consisteront notamment au toilettage des abords du site, en l'excavation et l'évacuation des sédiments de mares pollués au nord de la décharge, en la réalisation de puits de pompage des lixiviats (liquides pollués issus des eaux de ruissellement percolant à travers les déchets) et en la réalisation d'un capping de surface, c'est-à-dire un confinement du massif de déchets.

L'aménagement d'une zone permettant d'accueillir les infrastructures techniques liées à la gestion de la décharge est également prévu.

Tout au long du chantier, des mesures visant à réduire l'impact des travaux sur le voisinage seront entreprises : camions bâchés à la sortie du site, nettoyage des voiries, arrosage des sols (poussières), etc. Une réunion d'information a par ailleurs déjà été organisée avec les riverains proches de la décharge et la Ville de Châtelet.

Préservation de la biodiversité

Travaux et préservation de la biodiversité ne sont pas incompatibles. Comme pour chaque chantier qu'elle entreprend, la SPAQUE demeure très attentive à la faune et à la flore présentes sur les sites nécessitant son intervention. Sur la décharge du Chêne à l'Image se trouve la grotte dite de l'Agouloir (site Natura 2000) qui abrite une population de chauves-souris. Afin de les respecter, les travaux bruyants seront interdits à proximité de la grotte tout au long de la période d'hibernation, d'octobre à avril.

De plus, une fois réhabilitée, la décharge deviendra une zone naturelle destinée à favoriser la biodiversité locale. Les chemins de promenade existants seront conservés.

Pour toute information :

Caroline Charlier

Porte-parole – Chargée de communication externe

0496/51.23.52